

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement au projet de Protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne – paragraphe 8

Déposée par M. Olivier DUHAMEL
M. Luis MARINHO
Mme Anne VAN LANCKER

Qualité: - Membres

Mme Pervenche BERÈS
M. Carlos CARNERO
Mme Elena PACIOTTI
Mme Helle THORNING-SCHMIDT

Qualité: - Suppléants

Protocole sur rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne:

Paragraphe 8

Le Parlement européen définit avec les parlements nationaux comment organiser une coopération interparlementaire régulière au sein de l'Union européenne.

Explication éventuelle:

L'amendement vise à rendre le paragraphe 8 plus concrète et engageant, en tenant compte qu'il y a déjà la proposition d'un accord interparlementaire avancé par le Parlement européen dans sa résolution du 7 février 2002.